

TABLE DES MATIÈRES

1

Code du développement territorial (CoDT) : l'essentiel des nouveautés	7
--	----------

1.1

Instruments à portée générale (plans, schémas, guides) et force juridique	9
--	----------

Christophe THIEBAUT

maître de conférences invité à l'UCLouvain, avocat aux barreaux de Namur et de Bruxelles

Section 1

Planification	10
----------------------------	-----------

Introduction	10
---------------------------	-----------

1. Définition	10
2. Plans d'affectation du sol	10
3. Plans d'orientation ou schémas	11
4. Planification dans le CoDT	11

A. Schémas	12
-------------------------	-----------

1. Types de schémas et périmètres	12
a) <i>Schéma de développement territorial (S.D.T.)</i>	12
b) <i>Schéma de développement pluricommunal (S.D.P.)</i>	12
c) <i>Schéma de développement communal (S.D.C.)</i>	13
d) <i>Schéma d'orientation local (SOL)</i>	13
2. Contenu des schémas	13
a) <i>S.D.T.</i>	13
1° Généralités	13
2° Analyse contextuelle	14
3° Contenu obligatoire	14
4° Contenu facultatif	15
b) <i>S.D.P.</i>	15
1° Généralités	15
2° Contenu obligatoire	16
3° Contenu facultatif	16
c) <i>S.D.C.</i>	16
1° Généralités	16
2° Contenu obligatoire	16

3° Contenu facultatif.....	17
d) SOL.....	17
1° Généralités.....	17
2° Contenu obligatoire.....	17
3° Contenu facultatif.....	18
3. Procédure d'élaboration et de révision des schémas.....	18
a) Généralités.....	18
b) Initiative.....	18
c) Avant-projet et rapport sur les incidences environnementales.....	19
d) Projet de schéma.....	19
e) Enquête publique et enquête administrative.....	19
f) Adoption définitive.....	20
g) Avis du fonctionnaire délégué.....	20
h) Approbation par le Gouvernement wallon.....	20
i) Publicité.....	21
4. Effets des schémas.....	22
a) Champ d'application.....	22
1° S.D.T.....	22
2° S.D.P.....	22
3° S.D.C.....	22
4° SOL.....	22
b) Valeur juridique et écarts.....	23
1° Valeur des schémas.....	23
2° Instruments pouvant bénéficier de l'écart.....	23
3° Conditions de fond de l'écart.....	23
5. Articulation des schémas.....	27
B. Plan de secteur.....	28
1. Périmètre.....	28
2. Contenu.....	28
a) Généralités.....	28
b) Zones destinées à l'urbanisation et zones qui ne le sont pas.....	29
1° Présentation.....	29
2° Appréciation.....	30
c) Zone d'enjeu régional.....	30
1° Présentation.....	30
2° Condition.....	31
3° Activités admissibles.....	31
d) Zone d'enjeu communal.....	31
1° Présentation.....	31
2° Condition.....	32
3° Activités admissibles.....	32
3. Révision.....	32
a) Principes applicables à la révision.....	33
1° Règle de contiguïté.....	33
2° Développement linéaire.....	34
3° Compensation.....	34
b) Révision ordinaire.....	35
1° Dossier de base.....	35
2° Initiative.....	36

3°	Projet de révision	36
4°	Évaluation environnementale	36
5°	Enquêtes administrative et publique	36
6°	Avis du conseil communal.....	37
7°	Avis des pôles «Aménagement du territoire» et «Environnement», et éventuellement du fonctionnaire délégué.....	37
8°	Adoption ou refus de la révision.....	37
c)	<i>Révision accélérée</i>	37
1°	Hypothèses.....	37
2°	Procédure.....	38
4.	Effets.....	38
a)	<i>Force obligatoire et valeur réglementaire</i>	38
b)	<i>Champ d'application</i>	38
1°	S.D.P., S.D.C., SOL et guides d'urbanisme	38
2°	Permis et certificats d'urbanisme n° 2.....	39
5.	Dérogations	39
a)	<i>Hypothèses</i>	39
1°	Actes et travaux à une construction, installation ou bâtiment existant	39
2°	Extension marginale.....	42
3°	Comblement.....	44
4°	Projets à caractère «public»	45
b)	<i>Conditions générales</i>	46
1°	Spécificités du projet	47
2°	Absence d'atteinte à la mise en œuvre cohérente du plan de secteur dans le solde de son champ d'application	47
3°	Impact paysager.....	48

Section 2

Guides d'urbanisme

Introduction

A. Guide régional d'urbanisme.....

1.	Généralités.....	48
2.	Contenu	49
a)	<i>Indications</i>	49
b)	<i>Normes</i>	50
c)	<i>Sort des anciens règlements régionaux</i>	51
3.	Procédure d'élaboration.....	51
4.	Effets.....	52

B. Guide communal d'urbanisme.....

1.	Généralités.....	52
a)	<i>Adoption facultative</i>	52
b)	<i>Unicité</i>	53
2.	Contenu	53
a)	<i>Seulement des indications</i>	53
b)	<i>Sort des anciens règlements communaux</i>	54

3. Procédure d'élaboration	54
4. Effets	54
a) <i>Valeur indicative</i>	54
b) <i>Champ d'application</i>	55
c) <i>Durée</i>	55

1.2

Champ d'application du permis d'urbanisme

Julien LEJEUNE

avocat au barreau de Liège-Huy

Introduction

Section 1

Actes soumis à permis d'urbanisme

A. Extensions et précisions du champ d'application des actes soumis à permis	58
1. Créer un nouveau logement dans une construction existante	58
2. Modifier la destination d'un bien	62
a) <i>Création de chambres occupées à titre de kot</i>	62
b) <i>Exonération pour la création d'une seule chambre occupée à titre de kot chez l'habitant</i>	63
c) <i>Autres modifications de destination</i>	64
3. Modifier la répartition des surfaces de vente et des activités commerciales autorisées dans un bâtiment dont la destination est commerciale	64
4. Modifier sensiblement le relief du sol	67
5. Abattre ou réaliser certains travaux relatifs à des arbres, haies ou allées	69
a) <i>Arbres isolés à haute tige</i>	69
b) <i>Haies ou allées</i>	69
c) <i>Arbres remarquables</i>	71
6. Défricher ou modifier la végétation de zones protégées	73
7. Cultiver des sapins de Noël	75
8. Utiliser habituellement un terrain pour le placement d'une ou plusieurs installations mobiles, telles que roulotte, caravanes, véhicules désaffectés et tentes	76
9. Travaux de restauration sur des biens soumis à la police du patrimoine	77
B. Soumissions à permis d'urbanisme inchangées	78

Section 2	
Suppression du régime de la déclaration urbanistique	79
Section 3	
Exonérations de permis d'urbanisme	79
Conclusion	81

1.3

Procédure de délivrance des permis	83
---	----

Philippe CASTIAUX

maître de conférences à l'U.L.B., avocat au barreau de Mons

Alexis JOSEPH

avocat au barreau de Mons

Introduction	84
---------------------------	----

Section 1	
Autorité compétente	84

A. Hypothèses dans lesquelles le collège communal est l'autorité compétente	85
B. Hypothèses dans lesquelles le fonctionnaire délégué est l'autorité compétente	87
C. Hypothèses dans lesquelles le Gouvernement wallon est l'autorité compétente	88

Section 2	
Introduction de la demande	89

A. Étape préalable : réunion de projet.....	90
B. Dossier de demande.....	91
C. Examen de la recevabilité de la demande	94

Section 3	
Traitement de la demande	96

A. Consultation d'instances	96
B. Mesures particulières de publicité	97
C. Procédure d'ouverture ou modification de voirie communale.....	99

D. Modification de la demande de permis au cours de la procédure	100
E. Délais d'instruction de la demande	101
1. Délais impartis au collège communal.....	101
2. Délais impartis au fonctionnaire délégué.....	103
3. Délai imparti au gouvernement.....	104
Section 4	
Contenu de la décision	104
A. Motivation formelle du permis	104
1. Motifs de refus et de conditionnement.....	105
a) <i>Motifs liés à la viabilisation du terrain</i>	105
b) <i>Motifs liés à la protection des personnes, des biens ou de l'environnement</i>	106
c) <i>Motifs liés à la planologie en cours</i>	106
2. Justification des dérogations et des écarts.....	107
B. Conditions et charges d'urbanisme	107
Section 5	
Voies de recours	108
A. Pouvoir de tutelle du fonctionnaire délégué	109
B. Recours auprès du gouvernement	109
1. Titulaires du recours.....	110
a) <i>Demandeur de permis</i>	110
b) <i>Fonctionnaire délégué</i>	112
c) <i>Collège communal</i>	112
2. Procédure.....	113
Conclusion	114

1.4

Permis et droits civils..... 115

Alexandre PIRSON

maître de conférences à l'ULiège, avocat au barreau de Liège-Huy

Introduction..... 116

Section 1

Évolutions de la jurisprudence du Conseil d'État : deux pas en avant, un pas en arrière..... 117

A. **Stabilité initiale de l'enseignement traditionnel**..... 117

B. Évolution jurisprudentielle au début des années 2010 : deux pas en avant.....	118
C. Évolutions jurisprudentielles plus récentes : un pas en arrière... hésitant	120
Section 2	
Consécration légale de l'absence de préjudice des droits civils des tiers et prise en compte de la qualité du demandeur	124
A. Consécration de la délivrance des permis sans préjudice des droits civils des tiers.....	124
B. Incidences de la qualité de demandeur sur la demande d'autorisation urbanistique : un régime légal différencié.....	125
Section 3	
Observations critiques : une évolution normative salvatrice et une évolution jurisprudentielle incomplète	126
A. Compétence de l'autorité administrative limitée au champ d'application matériel de la police du développement territorial.....	126
B. Renforcement de la sécurité juridique et prévention du détournement de procédure.....	128
Conclusion	128

1.5

Permis et (petits) logements

Alexandre PIRSON

maître de conférences à l'ULiège, avocat au barreau de Liège-Huy

Introduction	132
---------------------------	------------

Section 1

Consécration jurisprudentielle de l'indépendance des polices de l'urbanisme et de logement.....	133
--	------------

Section 2

Évolutions des concepts-clés liés aux petits logements dans une police de « l'habitation »	138
---	------------

Section 3

Évolutions du champ d'application des permis applicables aux petits logements 140

A. En matière de permis de location 140

B. En matière de permis d'urbanisme 142

Section 4

Jurisprudence récente relative aux critères d'appréciation de délivrance de permis pour des (petits) logements 144

Section 5

Intégration discrète de l'habitation légère dans le CoDT 145

Conclusion 148

1.6

Infractions et sanctions 149

Michel DELNOY

professeur à l'ULiège, avocat au barreau de Liège-Huy

Zoé VROLIX

assistante à l'ULiège, avocate au barreau de Liège-Huy

Introduction 150

Section 1

Régimes d'indulgences applicables aux différentes catégories d'infractions urbanistiques 152

A. **Infractions « fondamentales »** 152

1. Infractions concernées 152

a) *Actes et travaux non conformes au plan de secteur* 152

b) *Création de logements* 154

c) *Actes et travaux au sein d'un site naturel protégé* 154

d) *Actes et travaux sur un bien protégé* 155

e) *Infractions au regard d'une autre police administrative* 156

f) *Actes et travaux visés par un procès-verbal de constat d'infraction ou une décision de justice* 156

2. Régime(s) d'indulgence(s) applicable(s), en fonction de la date de l'infraction 157

3. Effets juridiques du régime d'indulgence applicable 157

B. Infractions « bénignes »	159
1. Infractions concernées.....	159
2. Régime(s) d'indulgence(s) applicable(s), en fonction de la date de l'infraction	161
3. Effets juridiques des régimes d'indulgences applicables	162
a) <i>Suppression du maintien infractionnel des travaux infractionnels réalisés avant le 21 avril 1962</i>	162
b) <i>Présomption de légalité des actes et travaux antérieurs au 1^{er} mars 1998</i>	162
c) <i>Limitation à dix ans du maintien infractionnel des travaux infractionnels</i>	164
C. Infractions « normales »	166
1. Infractions concernées.....	166
2. Régime(s) d'indulgence(s) applicable(s), en fonction de la date de l'infraction	166
3. Effets juridiques des régimes d'indulgences applicables	166
a) <i>Suppression du maintien infractionnel des travaux infractionnels réalisés avant le 21 avril 1962</i>	166
b) <i>Présomption de légalité des actes et travaux antérieurs au 1^{er} mars 1998</i>	166
c) <i>Limitation à vingt ans du maintien infractionnel des travaux infractionnels</i>	167
Section 2	
Preuve et charge de la preuve de la date de l'infraction	167
A. Moyens de preuve de la date de l'infraction	167
B. Charge de la preuve	168
 2	
Code wallon du Patrimoine (CoPat)	171
Michel DELNOY	
professeur à l'ULiège, avocat au barreau de Liège-Huy	
Nathalie VAN DAMME	
collaboratrice scientifique à l'ULiège, avocate au barreau de Liège-Huy	
 Introduction – Textes constitutifs et objectifs du CoPat	172
Section 1	
Portée géographique du CoPat	174
Section 2	
Principales nouveautés du CoPat	174
A. Préliminaire : difficulté terminologique	174
B. Instruments nouveaux	175
1. Carte archéologique.....	175

2. Réunions de patrimoine.....	178
3. Fiche patrimoniale.....	181
4. Autres mesures.....	182
C. Conséquences des mesures de protection du patrimoine.....	183
1. Obligation d'obtenir un permis d'urbanisme, un permis unique ou un permis intégré.....	183
a) <i>Obligation d'obtenir un permis d'urbanisme.....</i>	<i>183</i>
b) <i>Obligation d'obtenir un permis unique ou un permis intégré.....</i>	<i>184</i>
2. Impacts sur la procédure d'instruction d'une demande de permis d'urbanisme.....	184
3. Autres restrictions et charges.....	186
a) <i>Obligation de maintien en bon état.....</i>	<i>186</i>
b) <i>Interdiction de réaliser certains travaux.....</i>	<i>187</i>
c) <i>Obligation de respecter d'éventuelles conditions particulières de protection et de gestion.....</i>	<i>188</i>
d) <i>Obligation d'assurance en cas de demande de subvention.....</i>	<i>189</i>
4. Écartement de certaines autres servitudes publiques.....	189
5. Aides et subventions publiques.....	190
6. Transfert des effets du statut de protection avec le bien.....	190
 Section 3	
Obligations d'information au bénéfice de l'acheteur et de l'AWaP.....	191
Conclusion.....	191
Annexes.....	193
Annexe 1 – Tableau des conséquences des mesures de protection du patrimoine sur la procédure de délivrance d'un permis d'urbanisme.....	193
Annexe 2 – Réunions de patrimoine.....	196

3

Certification des bâtiments..... 197

Sylviane LEPRINCE

maître de conférences à l'ULiège, avocate au barreau de Namur

Séverine HOSTIER

avocate au barreau de Liège-Huy

Section 1

Performance énergétique des bâtiments..... 198

A. Introduction	198
B. Exigences de performance énergétique des bâtiments	198
1. Définition et champ d'application	198
2. Documents procéduraux relatifs aux exigences P.E.B.	198
3. Acteurs de la P.E.B.	199
4. Procédures P.E.B.	199
C. Certificats de performance énergétique des bâtiments	200
D. Manquements et sanctions	201
 Section 2	
Audit logement	201
 Section 3	
Règlement général sur les installations électriques	205
A. Introduction	205
B. Champ d'application et objectif	205
C. Contrôle des installations	206
D. Contrôle des anciennes installations – visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique d'une unité d'habitation lors de la vente	206
E. Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant	207
F. Installations en infraction lors du contrôle de conformité ou de la visite de contrôle	207
1. Contrôle de conformité	207
2. Visite de contrôle	208
 Section 4	
CertIBEau	208
A. Introduction	208
B. Champ d'application du CertIBEau	209
1. Cas de soumission obligatoire à la certification	209
2. Sollicitation volontaire d'un CertIBEau	210
C. Objet du CertIBEau	210
D. Contenu et effets du CertIBEau	211
E. Établissement du CertIBEau	212
F. Mention dans les actes	213
G. Manquements et sanctions	215

4

Éoliennes 217

Tanguy VANDENPUT

professeur associé à l'EPHEC, avocat au barreau de Bruxelles

Dominique VERMER

avocat au barreau de Bruxelles

Introduction 218

Section 1

Implantation des éoliennes 218

- A. Un peu d'histoire récente – CWATUPE – Zones essentiellement non capables et système dérogatoire 219
- B. CoDT – Zones capables 220
 - 1. Zone d'activité économique 221
 - 2. Zone agricole 221
 - 3. Zone forestière 222
- C. CoDT – Zones non capables et système dérogatoire 222
- D. Principe de regroupement 223
- E. Parcs éoliens et paysage 223
- F. Ancrage local et répartition équitable des nuisances environnementales 225
- G. Composition des parcs éoliens 225
- H. Covisibilité et interdistance 225
- I. Proximité avec l'habitat 226
- J. Voiries 227

Section 2

Exploitation des éoliennes 228

- A. Nuisances sonores 228
- B. Effets stroboscopiques 230
- C. Chiroptères et avifaune – Mesures de compensation et bridage 231
- D. Contrôle, autocontrôle et autosurveillance 233
- E. Sécurité aérienne 233
- F. Autres conditions spécifiques d'exploitation 234
- G. Fin de l'exploitation 234

Section 3	
Production d'énergie	235
Section 4	
Permis unique et procédure d'instruction	237
A. Réunion d'information du public	237
B. Étude d'incidences sur l'environnement	237
1. Indépendance et impartialité de l'auteur	237
2. Unicité du système d'évaluation	238
3. Lacunes de l'étude d'incidences	239
4. Référence à d'autres études ou à des données brutes	239
5. Solutions de substitution	240
6. Effets cumulés	241
7. Choix du modèle d'éolienne	241
8. Nuisances sonores	241
9. Techniques de bridage ou <i>shadow</i> module	242
10. Risque d'instabilité	242
11. Voiries	242
12. Raccordement au poste de transformation	242
C. Complément d'étude d'incidences	243
D. Enquête publique	243
E. Autorité délivrante	244
F. Dispositif du permis unique – modèle autorisé	244
G. Péremption du permis unique	244
H. Durée de validité du permis unique	245
I. Mise en œuvre du permis – choix du modèle d'éolienne	245
Section 5	
Maîtrise foncière et droits civils des tiers	246
Section 6	
Recours au Conseil d'État	247
A. Intérêt au recours	247
1. Zone d'influence visuelle	247
2. O.N.G. œuvrant en faveur de la protection de l'environnement	247
B. Suspension du permis	247
1. Extrême urgence	247
2. Urgence fondée sur un préjudice en lien avec les éoliennes elles-mêmes	248

3. Imminence des inconvénients.....	248
4. Défaut de cautionnement.....	248
5. Conséquences financières d'une suspension du permis	248
6. Gravité des dommages allégués.....	249

5

Sols pollués 251

François ONCLIN

chargé de cours adjoint à l'ULiège, collaborateur notarial

Introduction..... 252

Section 1

Volet informatif du décret sols 253

A. Généralités	253
B. Procédure	255
C. Durée de validité	257
D. Champ d'application	257
1. En cas de cession... ..	257
2. ... d'un terrain ou d'un permis d'environnement.....	260
E. Condition suspensive.....	260
F. Mentions obligatoires	262
G. Sanctions	264

Section 2

Volet obligationnel du décret sols 266

A. Application des obligations du décret sols	266
1. Faits générateurs « objectifs »	267
a) Réalisation de certains actes et travaux soumis à permis (art. 23 du D.G.A.S.).....	267
1° Permis visés.....	267
2° Terrains concernés.....	267
3° Actes et travaux visés.....	268
4° Aspects procéduraux.....	269
b) Fin de l'exploitation d'une installation ou d'une activité à risque pour le sol (art. 24 du D.G.A.S.).....	270
1° Installations et activités visées	270
2° Fin de l'exploitation.....	271
3° Aspects procéduraux.....	271
c) Survenance d'un dommage environnemental (art. 25 du D.G.A.S.).....	271

2. Faits générateurs « subjectifs »	272
a) <i>Soumission volontaire (art. 22 du D.G.A.S.)</i>	272
1° Faculté de se désengager	272
2° Limites	273
b) <i>Décision unilatérale de l'administration (art. 26 du D.G.A.S.)</i>	273
B. Non-application des obligations du décret sols	274
1. Exceptions au champ d'application des obligations du décret sols	274
a) <i>Exceptions au champ d'application de l'article 23 du D.G.A.S.</i>	274
b) <i>Exceptions au champ d'application de l'article 24 du D.G.A.S.</i>	275
2. Dérogations et dispenses aux obligations du décret sols	275
a) <i>Dérogations</i>	275
b) <i>Dispenses</i>	277

6

Le contentieux du droit de l'environnement et du cadre de vie

Jacques SAMBON

maître de conférences invité à l'USL-B, avocat au barreau de Bruxelles

Charles-Hubert BORN

professeur à l'UCLouvain, avocat au barreau du Brabant wallon

Introduction

Section 1

Les voies d'action contre les actes législatifs et les actes administratifs violant le droit de l'environnement et du cadre de vie

A. Le contrôle juridictionnel des actes législatifs	281
1. Le recours direct : le contrôle de constitutionnalité de la Cour constitutionnelle	282
a) <i>Les normes contrôlées</i>	282
b) <i>Étendue du contrôle de constitutionnalité</i>	282
1° Les normes de contrôle	282
2° Absence de contrôle de la procédure d'élaboration de la loi – Incidence du droit de l'Union	283
3° Application : articles 10 et 11 de la Constitution	285
4° Application : article 23 de la Constitution	287
c) <i>Modalité procédurale du contrôle de constitutionnalité</i>	289
1° Recours en annulation – Qualité du requérant – Délai de recours	289
2° Autorité des arrêts de la Cour constitutionnelle – Procédure de rétractation	292
3° Effets des arrêts dans le temps – Possibilité du maintien des effets de la norme annulée	292
4° Possibilité d'une demande de suspension de la norme attaquée	294

2. Le contrôle incident	296
a) <i>Le contrôle des ordonnances bruxelloises par les juridictions</i>	296
b) <i>Les questions préjudicielles devant la Cour de justice de l'Union européenne</i>	297
1° Question préjudicielle en interprétation	297
2° Question préjudicielle en validité	298
c) <i>Les questions préjudicielles devant la Cour constitutionnelle</i>	299
B. Le contrôle juridictionnel des actes administratifs	301
1. Le contrôle direct : recours en annulation devant le Conseil d'État	301
a) <i>La compétence du Conseil d'État</i>	301
1° Le principe de la compétence	301
2° Une compétence résiduelle	302
b) <i>L'acte administratif soumis à la censure du Conseil d'État</i>	305
c) <i>L'intérêt à agir</i>	308
1° Notion	308
2° L'intérêt à agir contre une décision sur l'accès aux documents administratifs et à l'information environnementale	309
3° L'intérêt à agir contre les actes réglementaires	309
4° L'intérêt à agir contre les actes individuels (autorisations administratives)	311
d) <i>Le délai de recours</i>	327
1° La publication des arrêtés réglementaires	327
2° La notification de l'acte individuel	330
3° La prise de connaissance de l'acte	331
e) <i>L'effet des arrêts du Conseil d'État</i>	333
1° L'arrêt d'annulation	333
2° L'arrêt de rejet	336
f) <i>Le référé administratif</i>	337
1° Principes et conditions	337
2° L'exigence d'un moyen sérieux	340
3° L'urgence	342
4° La balance des intérêts	351
2. Le contrôle incident des actes administratifs : l'exception d'illégalité (art. 159 de la Constitution)	353
a) <i>Un contrôle incident des actes administratifs par les juridictions contentieuses</i>	353
b) <i>Les modalités du contrôle</i>	355
1° Un contrôle d'office ?	355
2° Un délai pour l'invocation de l'exception d'illégalité ?	356
3° Les normes de contrôle	357
4° La sanction de l'illégalité : l'inapplication	358

Section 2

Les voies d'action contre les actes matériels illicites

A. Les voies d'action devant les juridictions de l'ordre judiciaire	359
1. L'action devant les juridictions civiles	359
a) <i>Notion : intérêt ou droit subjectif ?</i>	359
b) <i>L'action des personnes physiques</i>	362
1° Application de la jurisprudence de la Cour de cassation par les juridictions de fond	362
2° Incidence de l'invocation de l'atteinte aux droits fondamentaux	364
3° Incidence de l'invocation du droit de l'Union	366
c) <i>L'action des associations de protection de l'environnement</i>	369

1° La jurisprudence traditionnelle de la Cour de cassation à l'égard de l'action d'intérêt collectif...	369
2° Première évolution (législative) : les actions attitrées	370
3° Deuxième évolution (jurisprudentielle) : évolution de la jurisprudence de la Cour de cassation à l'égard de l'action d'intérêt collectif des associations de protection de l'environnement au regard des objectifs de la Convention d'Aarhus	372
4° Troisième évolution (législative) : l'article 17, alinéa 2, du Code judiciaire	373
d) <i>L'action des autorités publiques</i>	375
e) <i>Le référé</i>	376
2. L'action en cas d'actes infractionnels	380
B. L'action en cessation environnementale	383
1. Les conditions d'intervention du président du tribunal de première instance	384
a) <i>Les normes de référence : les lois, décrets, ordonnances, règlements ou arrêtés relatifs à la protection de l'environnement</i>	384
b) <i>La situation concernée : une violation manifeste ou menace grave de violation des normes de référence</i>	385
1° Une violation évidente, indiscutable, incontestable	385
2° Une violation significative, importante	386
3° Une menace grave de violation	387
c) <i>Le comportement concerné : un acte illicite même pénalement réprimé</i>	387
2. Modes d'intervention du président du tribunal de première instance	389
a) <i>Tentative de conciliation</i>	389
b) <i>La constatation de la violation manifeste de la loi</i>	389
c) <i>Ordonner la cessation ou enjoindre l'exécution de mesures destinées à prévenir ou à empêcher des dommages à l'environnement</i>	389
1° La cessation	389
2° Les mesures préventives	390
3° La balance des intérêts	391
3. Les titulaires du droit d'action	392
a) <i>L'association de protection de l'environnement qui satisfait aux conditions définies par la loi</i>	392
b) <i>Le procureur du Roi</i>	393
c) <i>Les autorités administratives</i>	393
4. Procédure	395

Section 3

Les voies d'action contre les carences et omissions de l'autorité publique

A. L'injonction du juge administratif	396
B. L'injonction des juridictions de l'ordre judiciaire	397
C. L'injonction dans le cadre de l'action en cessation	398
D. La plainte en manquement à la Commission en cas de non-respect du droit de l'Union	399

Section 4

La réparation des dommages liés aux atteintes à l'environnement

La réparation des dommages liés aux atteintes à l'environnement	400
A. Les dommages environnementaux	400
1. La notion de dommages environnementaux en droit civil	401
a) <i>Généralités</i>	401
b) <i>Le préjudice environnemental individuel</i>	402
c) <i>Le préjudice environnemental collectif</i>	402
1° Notion	402
2° L'étendue du préjudice environnemental collectif et le préjudice écologique « pur »	403
2. Le dommage environnemental au sens de la directive 2004/35/CE sur la responsabilité environnementale	406
B. La réparation des dommages environnementaux	408
1. Les caractères du dommage réparable	409
a) <i>En droit civil</i>	409
1° Le dommage doit être certain	409
2° Le dommage doit être « personnel »	409
b) <i>Dans le cadre de la responsabilité environnementale</i>	410
2. Les modes de réparation des dommages environnementaux	411
a) <i>Les modes de réparation en droit civil</i>	411
1° La priorité à la réparation en nature	411
2° La réparation par équivalent, à défaut de réparation en nature	413
b) <i>L'apport de la directive 2004/35/CE sur les modes de réparation du préjudice écologique pur</i>	416
1° <i>Généralités</i>	416
2° Les types de mesures de réparation	416
3° La mise en œuvre des mesures de réparation	418
C. Les voies d'action pour exiger la réparation des dommages environnementaux	419
1. Les voies de la réparation en cas d'infraction	419
a) <i>Généralités</i>	419
b) <i>La voie judiciaire</i>	420
1° Les mesures de restitution	420
2° La constitution de partie civile	427
3° L'action civile attitrée du fonctionnaire délégué et du collège en l'absence de poursuites (urbanisme)	429
4° L'action en cessation	429
c) <i>La voie administrative</i>	430
1° En droit de l'environnement	430
2° En droit de l'urbanisme	432
2. Les voies de la réparation en l'absence d'infraction	433
a) <i>Généralités</i>	433
b) <i>L'action en responsabilité civile extracontractuelle</i>	433
1° Les régimes généraux	433
2° Les régimes spéciaux	434
3° Les règles de prescription applicables	435
c) <i>L'action en référé civil</i>	435
d) <i>L'indemnité réparatrice devant le Conseil d'État</i>	436

e) Mesures administratives	436
3. Les voies de la réparation dans le cadre de la responsabilité environnementale.....	438
a) Généralités.....	438
b) Les règles de responsabilité.....	439
c) Les obligations de l'exploitant, les prérogatives et missions de l'autorité compétente et leur mise en œuvre concrète	439
d) L'organisation interne de la procédure.....	441
e) Les règles et formalités requises dans l'adoption des décisions.....	442
f) La demande d'action ouverte aux tiers intéressés auprès de l'autorité.....	442
g) La récupération des coûts.....	444
h) Les recours contre les décisions du directeur général de la D.G.O. 3	445
i) L'absence de sanctions répressives et le rôle du juge judiciaire dans l'exécution forcée des mesures....	446
j) La prescription des actions de l'autorité.....	447
k) L'application de la responsabilité environnementale sur le terrain	448
4. L'articulation entre les voies d'action judiciaire et administrative.....	450
a) Généralités.....	450
b) Des voies complémentaires ou concurrentes ?.....	451
c) Des voies peu ou mal articulées.....	452